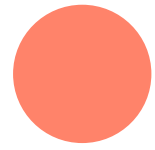




Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours Civiques

PAEF PSC

FORMATION INITIALE



OBJECTIF DE LA FORMATION

La qualification à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAEF PSC) », a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

PUBLIC

à partir de 18 ans

METHODE PEDAGOGIQUE

L'unité d'enseignement de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » est une formation initiale qui apporte des connaissances pédagogiques spécifiques, principalement par des exposés interactifs, qui viennent compléter celles de « Pédagogie initiale et commune de formateur » pour assurer une unité d'enseignement aux premiers secours. Elle utilise une méthode pédagogique active par objectifs, les exercices d'application occupant l'essentiel du temps de la formation. L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire pour atteindre les objectifs de « savoir – faire et savoirs être ».

Les techniques pédagogiques qui permettent d'aborder les objectifs de savoir sont : l'exposé interactif, le travail de groupe, etc.... Les formateurs doivent s'assurer de l'acquisition de ces connaissances par le groupe de participants, éventuellement par des tests écrits. Le résultat de ces tests peut servir à l'évaluation continue des participants.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRE REQUIS

Détenir un PSC 1 de moins de 3 ans
Détenir attestation PIC F

DUREE

La durée minimale de formation est fixée à 50 heures, cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences de Pédagogie Initiale Commune de Formateur (PICF) ainsi que les compétences de formateur PSC1.

EFFECTIFS

De 6 à 8 personnes

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de compétences de Formateur aux Premiers Secours Civiques (jury préfectoral)

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à l'Arrêté du 03 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux Premiers Secours Civiques ».

TARIF

à partir de 650e / Stagiaire

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME

1. ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION
2. COMPETENCES DU FORMATEUR D'ACTEUR DE SECURITE CIVILE
3. PROGRESSION PEDAGOGIQUE D'UNE FORMATION DE SECURITE CIVILE
4. RIF/RIC PAEF DE LA FNMNS
5. MOYENS PEDAGOGIQUES LORS D'UNE FORMATION SECURITE CIVILE
6. COMMUNICATION
7. ANIMATION DE GROUPE
8. CONDITION D'APPRENTISSAGE DE L'ADULTE
9. TECHNIQUES PEDAGOGIQUES
10. PROGRESSION PEDAGOGIQUE D'UNE FORMATION PSC FNMNS
11. RIF/RIC PAEF PSC DE LA FNMNS
12. TECHNIQUE PEDAGOGIQUE PSC FNMNS
13. EVALUATIONS PSC FNMNS
14. ORGANISATION D'UNE FORMATION
15. SYNTHESE ET EVALUATION DE LA FORMATION

QUALIFICATION DES FORMATEURS

L'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAEF PSC) est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par le CDF FNMNS 22.

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être détenteur du certificat de compétences « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs ».
- être détenteur du certificat de compétences « Formateur aux premiers secours » (PAEF PS) ou du certificat de compétences de « Formateur en prévention et secours civiques » (PAEF PSC).
- satisfaire aux dispositions de formation continue en vigueur conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020. Le responsable pédagogique doit, de surcroît, être détenteur du certificat de compétences « Conception et encadrement de formation » (CEAF).

RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE COMPÉTENCES DE SÉCURITÉ CIVILE RELATIF À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE PAEF PSC

L'unité d'enseignement de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours. **En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification :**

- D'élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement de « pédagogie initiale et commune de formateur » telles que définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé,
- De dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.